

## SECTION UN: MARCHÉ DU TRAVAIL

### LE SYSTÈME DE SANTÉ EN ONTARIO

---

**ACTIVITÉ :** Vrai ou faux

**DURÉE :** 1 heure

**RÉSULTAT DE L'APPRENTISSAGE :**

Les participants comprendront :

- comment le système de santé canadien est financé et administré
- les rôles de chaque ordre de gouvernement en ce qui concerne les soins de santé
- les facteurs qui influent sur les dépenses en santé

**DESCRIPTION :**

- Demandez aux participants de faire l'exercice de type vrai ou faux de la page 7 de leur guide.**
- Vérifiez les réponses avec l'ensemble du groupe (utilisez le corrigé fourni).

### **SYSTÈME DE SANTÉ AU CANADA : VRAI OU FAUX – CORRIGÉ**

**1. Le système de santé au Canada est financé et mis en œuvre par le secteur public.**

**FAUX :** Le système de santé au Canada est financé par le secteur public, mais les soins sont prodigués par le secteur privé. Le Canada ne dispose pas d'un système de « médecine socialisée » où les médecins sont des employés gouvernementaux. La majorité des médecins sont des praticiens d'exercice privé qui travaillent dans des centres de pratique individuelle ou de groupe et jouissent d'un degré élevé d'autonomie. Certains médecins travaillent dans des centres de santé communautaire ou des centres de pratique de groupe en milieu hospitalier ou sont affiliés aux services de consultation externe des hôpitaux. Les praticiens d'exercice privé sont généralement payés selon le régime de la rémunération des services et soumettent leurs demandes de paiement directement au régime d'assurance-santé provincial.

**2. Le régime d'assurance-santé provincial est parfois appelé « Medicare » (régime d'assurance-maladie).**

**VRAI :** Le régime d'assurance-santé de l'Ontario fournit des services de santé gratuits aux Ontariens. Généralement, ce régime et d'autres régimes provinciaux d'assurance-santé sont connus sous le nom de « Medicare ».

**3. Environ 50 pour cent de tous les médecins en exercice au Canada sont des médecins « de premier recours ».**

**VRAI :** Les médecins de premier recours sont le point de premier contact avec le système de santé pour la majorité des Canadiens; les médecins de famille et les omnipraticiens sont les principaux médecins de premier recours. Ils contrôlent l'accès à la majorité des spécialistes, à de nombreux membres de professions paramédicales, aux admissions à l'hôpital, aux épreuves diagnostiques et aux traitements par des médicaments d'ordonnance.

**4. Les femmes sont les principales utilisatrices des services de santé.**

**VRAI :** Les femmes sont atteintes d'un plus grand nombre de maladies et vivent néanmoins plus longtemps que les hommes. Elles présentent autant de risques que les hommes d'être atteintes de maladies cardiaques et sont le segment de notre population qui présente la plus forte croissance.

### **SYSTÈME DE SANTÉ AU CANADA : VRAI OU FAUX – CORRIGÉ**

5. **Les services de dentisterie sont couverts par l'Assurance-santé.**

**FAUX :** Les services de dentisterie sont couverts par certains régimes privés d'assurance-santé mais pas par l'Assurance-santé.

6. **Les budgets de fonctionnement des hôpitaux sont déterminés par le gouvernement fédéral.**

**FAUX :** Les budgets de fonctionnement des hôpitaux sont déterminés par le gouvernement **provincial**.

7. **Les principes fondamentaux du système de santé sont établis par le gouvernement fédéral.**

**VRAI :** Le rôle du gouvernement fédéral dans les soins de santé consiste à établir et à administrer les normes ou des principes nationaux du système de santé (décrits dans la *Loi canadienne sur la santé*), à aider à financer les services de santé provinciaux au moyen de transferts fiscaux et à remplir les fonctions qui sont de sa compétence constitutionnelle.

8. **La province de l'Ontario fournit aux aînés des prestations de maladie additionnelles, pour défrayer le coût de certains services non couverts par l'Assurance-santé.**

**VRAI :** L'Ontario fournit aux aînés une assurance pour couvrir le coût des médicaments d'ordonnance, des soins dentaires, des soins de la vue, de l'équipement et des appareils fonctionnels (prothèses, fauteuils roulants, etc.), ainsi que des services de vie autonome et des services de professionnels paramédicaux tels que les podiatres et les chiropraticiens.

9. **De nombreux Canadiens ont une assurance privée, qui couvre le coût des autres prestations de maladie, telles que les médicaments d'ordonnance.**

**VRAI :** De nombreux employeurs canadiens offrent à leurs employés une « assurance collective » à titre d'avantage social. Ces assurances permettent aux travailleurs d'avoir accès à des services gratuits ou plus économiques, tels que les médicaments d'ordonnance, les services de santé non dispensés par un médecin et les services de dentisterie et de soins de la vue.

**SYSTÈME DE SANTÉ AU CANADA :  
VRAI OU FAUX – CORRIGÉ**

10. Les dépenses de santé représentent environ le quart des dépenses de programme de la province.

**FAUX** : Les dépenses de santé représentent près de 40 pour cent des dépenses de programme de la province. Ceci explique pourquoi les dépenses de santé sont souvent une cible durant les périodes de restriction des dépenses gouvernementales.

11. Le financement du secteur public représente environ 70 pour cent du total des dépenses de santé au Canada.

**VRAI** : Le reste des dépenses de santé (30 pour cent) est payé par les sociétés d'assurance privée, les employeurs et les clients.

12. Les dépenses du système de santé public au Canada sont à la hausse et devraient continuer d'augmenter.

**VRAI** : Les dépenses du système de santé public ont plafonné au milieu des années 1990, mais ont augmenté chaque année depuis 1996. Elles correspondent maintenant à environ 10 pour cent du produit intérieur brut (PIB) du Canada.

**LE SYSTÈME DE SANTÉ AU CANADA :  
VRAI OU FAUX**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| V | F | 1. Le système de santé au Canada est financé et mis en œuvre par le secteur public.   |
| V | F | 2. Le régime d'assurance-santé provincial est parfois appelé « Medicare » (régime d'assurance-maladie).   |
| V | F | 3. Environ 50 pour cent de tous les médecins en exercice au Canada sont des médecins « de premier recours ».  |
| V | F | 4. Les femmes sont les principales utilisatrices des services de santé.   |
| V | F | 5. Les services de dentisterie sont couverts par l'Assurance-santé.   |
| V | F | 6. Les budgets de fonctionnement des hôpitaux sont déterminés par le gouvernement fédéral.  |
| V | F | 7. Les principes fondamentaux du système de santé sont établis par le gouvernement fédéral.   |
| V | F | 8. La province de l'Ontario fournit aux aînés des prestations de maladie additionnelles, pour défrayer le coût de certains services non couverts par l'Assurance-santé. |
| V | F | 9. De nombreux Canadiens ont une assurance privée, qui couvre le coût des autres prestations de maladie, telles que les médicaments d'ordonnance.                       |
| V | F | 10. Les dépenses de santé représentent environ le quart des dépenses de programme de la province.   |
| V | F | 11. Le financement du secteur public représente environ 70 pour cent du total des dépenses de santé au Canada.  |
| V | F | 12. Les dépenses du système de santé public au Canada sont à la hausse et devraient continuer d'augmenter.  |